



LES TERMES DE REFERENCE (TDR) POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT OU D'UN CABINET POUR ACCOMPAGNER LES ÉTATS MEMBRES DANS LE CHOIX DES SITES, LA CONCEPTION ET LA PLANIFICATION DE LA CONSTRUCTION DE DEBARCADERES DE PECHE CLIMATO-INTELLIGENTS SUR LE LAC TANGANYIKA.



Mai 2026

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte et justification

Le lac Tanganyika est l'un des écosystèmes d'eau douce les plus importants d'Afrique, partagé par la République Burundi, la République Démocratique du Congo (RDC), la République Unie de Tanzanie et la République de Zambie. Le lac soutient des millions de moyens de subsistance grâce à la pêche artisanale et commerciale et joue un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire régionale, la nutrition, l'emploi et le développement économique. Le bassin du lac abrite environ 12 millions de personnes qui dépendent de ses ressources en eau et halieutiques pour l'eau potable, l'alimentation et leurs moyens de subsistance. Le bassin du lac est confronté à de multiples défis interconnectés qui menacent la gestion durable des ressources en eau, des pêcheries et de la biodiversité.

Les sites de débarcadère de pêche constituent une pierre angulaire des infrastructures halieutiques, servant de centres pour le débarquement, la transformation, le stockage, la commercialisation et la distribution du poisson, contribuant ainsi à l'amélioration de la chaîne de valeur du poisson. Lorsqu'ils sont mal conçus ou mal gérés, les sites de débarquement contribuent à des pertes post-capture élevées, à des risques pour la sécurité alimentaire, à la dégradation de l'environnement et à la réduction des revenus, entraînant ainsi la pauvreté des communautés de pêche, affectant à la fois les hommes et les femmes impliqués dans la chaîne de valeur du poisson.

Des sites de débarcadère de pêche bien planifiés et intelligents face au climat sont essentiels pour :

- Promouvoir une gestion durable des pêcheries ;
- Réduire les pertes post-capture (souvent supérieures à 30 %) ;
- Améliorer les normes d'hygiène, de qualité et de sécurité ;
- Renforcer les chaînes de valeur halieutiques ; et
- Améliorer l'équité de genre et l'inclusion sociale
- Soutenir le développement de l'économie bleue dans les pays riverains du lac Tanganyika.

1.2 Rôle des sites de débarcadère de pêche climato intelligent

Les sites de débarcadère de pêche climato intelligent intègrent des infrastructures résilientes et des technologies écologiquement durables afin de faire face à la variabilité climatique et aux risques environnementaux à long terme. Ces installations :

- Favorisent le développement économique et les moyens de subsistance grâce à la valeur ajoutée et à la création d'emplois ;



- Améliorent la sécurité des moyens de subsistance et la nutrition en réduisant les pertes et en maintenant la qualité des produits ;
- Soutiennent les systèmes de suivi des ressources, de conformité et de traçabilité ;
- Renforcent la résilience climatique grâce à des structures surélevées, au contrôle de l'érosion et à l'utilisation d'énergies renouvelables ;
- Promeuvent l'équité de genre et l'inclusion sociale, en particulier pour les femmes et les jeunes engagés dans la transformation et le commerce du poisson ; et
- Minimisent les impacts environnementaux grâce à une gestion appropriée des déchets, à l'assainissement et au contrôle de la pollution.

2. JUSTIFICATION

Lors de la Conférence des Ministres de l'Autorité du Lac Tanganyika (ALT) en 2025, les États membres ont reconnu la nécessité urgente de moderniser les infrastructures halieutiques afin d'améliorer la durabilité et la résilience climatique. Par conséquent, la Conférence a approuvé une allocation budgétaire pour soutenir le développement de sites de débarcadère de pêche climato intelligent dans les États membres.

En 2025, lors de la Conférence des Ministres, les États membres ont formellement sollicité une assistance technique pour orienter la conception, la sélection des sites, l'évaluation environnementale et le lancement de la construction de ces infrastructures. Compte tenu de la complexité technique et de la nécessité d'harmoniser les normes régionales, l'ALT souhaite recruter un consultant qualifié pour appuyer ce processus.

3. OBJECTIF DE LA CONSULTANCE

3.1 Objectif général

Fournir une assistance technique aux États membres de l'ALT pour l'identification et la sélection de sites appropriés, l'élaboration de conceptions techniques résilientes au climat, ainsi que la préparation des devis quantitatifs détaillés et des estimations de coûts pour des sites de débarcadère de pêche climato intelligents. Cet appui vise à faciliter le lancement de la construction de sites favorisant une gestion durable des pêches, le renforcement des chaînes de valeur post-capture et le développement de l'économie bleue dans la région du lac Tanganyika.

3.2 Objectifs spécifiques



La consultance consistera à :

- a) Sélection des sites – Identifier les emplacements les plus appropriés
- b) Conception – Élaborer des conceptions techniques résilientes au climat
- c) **Bordereaux des Quantités (BoQ)** – Préparer des estimations détaillées des coûts et des matériaux

3.3 Portée des travaux

Portée des travaux :

Le Consultant appuiera les États membres dans la planification et le développement de sites de débarcadère de pêche climato intelligents sur le lac Tanganyika, en veillant à ce que les infrastructures soient sûres, durables et adaptées aux besoins environnementaux et socio-économiques. La mission se concentrera sur trois composantes clés :

3.3.1. Sélection des sites

Dans chacun des quatre pays riverains de l'Autorité du lac Tanganyika (LTA), le consultant devra identifier et recommander les deux emplacements les plus appropriés pour les sites de débarcadère de pêche, sur la base de critères techniques, environnementaux et socio-économiques clairement définis.

L'évaluation portera notamment, sans s'y limiter, sur la stabilité des littoraux, la profondeur de l'eau et l'accessibilité des sites, l'exposition aux risques climatiques (notamment les inondations, l'érosion et les phénomènes météorologiques extrêmes), la proximité des communautés de pêcheurs et des marchés, ainsi que la conformité aux réglementations nationales applicables.

Le consultant devra également collaborer avec les parties prenantes locales afin de s'assurer de l'adéquation des sites sélectionnés et de favoriser leur acceptation par la communauté.

3.3.2. Conception (conceptions techniques résilientes au climat)

Élaborer des conceptions techniques détaillées et résilientes au climat pour les sites sélectionnés. Les conceptions devront intégrer des matériaux durables et adaptés au contexte local, des normes de sécurité ainsi que des caractéristiques renforçant la résilience face à la variabilité et au changement climatiques.

Cela inclut la planification de l'aménagement des zones de débarquement, des espaces de manipulation et de transformation du poisson, des installations de stockage, des systèmes d'assainissement et des infrastructures de soutien, tout en intégrant des pratiques écologiquement durables.



3.3.3. Bordereaux de Quantités (BoQ) et estimations des coûts

Préparer des Bordereaux des Quantités complets ainsi que des estimations détaillées des coûts pour chaque site de débarquement proposé. Cela couvrira l'ensemble des matériaux de construction, la main-d'œuvre, les équipements et les travaux associés. Le Consultant veillera à ce que les estimations soient réalistes, transparentes et alignées sur les prix actuels du marché, fournissant ainsi une base solide pour la budgétisation, la passation des marchés et la mobilisation des ressources.

4. Livrables et calendrier

4.1 Principaux livrables

Les livrables clés seront les suivants :

1. Rapport de démarrage
2. Rapport de sélection des sites
3. Dossier de conception
4. BoQ
5. Rapport final

Tableau 1 : Calendrier préliminaire de mise en œuvre du projet (Mai 2026)

Activité	Description	Date de début	Date limite
Revue documentaire	Revue des politiques, stratégies et directives techniques pertinentes	6 mai 2026	10 mai 2026
Réunions de démarrage	Réunions avec le Secrétariat de l'ALT et les points focaux nationaux - EN LIGNE	7 mai 2026	7 mai 2026
Rapport de démarrage	Préparation et soumission du rapport de démarrage et du plan de travail	8 mai 2026	13 mai 2026

Tableau 2 : Rapports attendus et de leurs dates de soumission

Rapport / Livrable	Description	Submission Deadline
1. Rapport de	Rapport de démarrage comprenant la	22 juin 2026



Rapport / Livrable	Description	Submission Deadline
démarrage	méthodologie détaillée et le plan de travail.	
2. Présentation du rapport de sélection des sites par pays pour validation		08 juillet 2026 – Burundi et RDC 10 juillet 2026 – Tanzanie et Zambie
3. Rapport de conception	Cela comprendra : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réaliser des EIES ou préparer des PGES conformément à la législation nationale ; ✓ Identifier les risques environnementaux et sociaux et proposer des mesures d'atténuation ; ✓ Assurer la conformité avec les lois nationales et les normes internationales de sauvegarde ; ✓ Intégrer des approches sensibles au genre et socialement inclusives 	24 juillet 2026
4. Rapport des BoQs et des estimations des coûts	Bordereaux des quantités et estimations des coûts pour chaque site de débarquement	31 juillet 2026
5. Rapport final	Soumission du rapport technique final complet intégrant les estimations financières	7 août 2026
6. Rapport de validation et de remise par État membre	Réunion de validation en ligne pour la validation des rapports finaux par les États membres	17–18 août 2026

4.2 Calendrier de mise en œuvre

La consultance sera réalisée sur une période de 15 semaines (environ 3 mois), structurée en six phases allant du démarrage jusqu'à la remise finale.

5. Qualifications et expérience



5.1 Qualifications académiques

Composition de l'équipe

Énumérer le personnel clé et leurs qualifications dans les TDR afin que le consultant s'y conforme. Il est proposé ce qui suit comme personnel clé. Le personnel d'appui sera fourni par le consultant lors de la soumission de la proposition.

Le cabinet de consultants devra mobiliser une équipe de personnel dûment qualifié et expérimenté. Le chef d'équipe devra, en plus d'un solide bagage technique, justifier d'une expérience avérée en conception architecturale de bâtiments de marchés en Afrique subsaharienne. Les qualifications requises pour le personnel clé sont les suivantes :

- **Chef d'équipe / Architecte/Ingénieur** – Doit être titulaire d'au moins un diplôme de licence ou équivalent en architecture ou en ingénierie avec un minimum de 10 ans d'expérience générale, dont cinq (5) ans d'expérience spécifique en gestion de projets, notamment dans la conception et la supervision de bâtiments de marchés, de préférence dans les pays en développement ;
- **Ingénieur en santé publique** – Doit être titulaire d'au moins un diplôme de licence ou équivalent en ingénierie de la santé publique ou dans un domaine connexe, avec au moins 10 ans d'expérience dans la conception d'ouvrages modernes de traitement des eaux usées ;
- **Spécialiste en hygiène alimentaire** – Doit être titulaire d'un diplôme supérieur en technologie de transformation des aliments, avec au moins 5 ans d'expérience en consultance dans des missions similaires ;
- **Ingénieur électricien** – Doit être titulaire d'au moins un diplôme de licence ou équivalent en génie électrique avec au moins 5 ans d'expérience dans des projets de nature similaire ;
- **Ingénieur mécanicien** – Doit être titulaire d'au moins un diplôme de licence ou équivalent en génie mécanique avec au moins 5 ans d'expérience dans des projets de nature similaire ;
- **Économiste de la construction** – Doit être titulaire d'au moins un diplôme de licence ou équivalent en économie de la construction avec au moins 10 ans d'expérience dans le domaine de la construction ;
- **Expert environnemental** – Doit être titulaire au minimum d'un diplôme de Master en ingénierie environnementale ou dans un domaine similaire, avec au moins 10 ans d'expérience, dont la participation à au moins 3 projets similaires ;



- **Expert en genre et consultation communautaire** – Doit être titulaire d'un diplôme supérieur en sociologie, anthropologie ou développement communautaire, avec plus de 5 ans d'expérience dans des missions similaires ;
- **Spécialiste du développement social** – Doit être titulaire d'un diplôme de licence ou équivalent avec plus de 8 ans d'expérience dans des missions similaires ;
- **Spécialiste des pêches** – Doit être titulaire d'un diplôme de licence ou équivalent avec plus de 8 ans d'expérience dans des missions similaires ;

Tout le personnel proposé doit maîtriser l'anglais pour les pays anglophones et le français pour les pays francophones.

6. Dispositif de suivi et de validation

Le Comité technique régional des pêches de l'ALT, sous la coordination de l'Autorité du Lac Tanganyika, validera chaque étape et livrable de la mission. Des réunions seront organisées en tant que de besoin afin d'assurer un meilleur suivi et encadrement des travaux.

7. Propositions techniques et financière

Le consultant devra soumettre une proposition technique et financière au Secrétariat de l'Autorité du Lac Tanganyika. Le document ne devra pas dépasser 30 pages et devra inclure :

A) Proposition technique:

1. Une lettre de soumission ;
2. L'approche méthodologique pour la réalisation de la mission, avec une brève explication ;
3. Un plan de travail détaillant le calendrier des activités de terrain, les dates des réunions (virtuelles ou physiques) et la soumission du rapport final, sur une durée de quinze semaines ;
4. La liste des experts proposés, conformément au point 5 ci-dessus, ainsi que leurs CV.

B) Proposition financière:

- Le coût total de la mission en USD (toutes taxes comprises) ;
- Les modalités de paiement (de préférence en trois tranches) ;
- Le budget total alloué à cette activité est de 90 000 USD (QUATRE-VINGT-DIX MILLE DOLLARS AMÉRICAINS).



Toutes les activités de cette mission devront s'inscrire dans cette enveloppe budgétaire.

8. Soumission

Les candidats sont tenus de soumettre leur candidature aux adresses suivantes : christelle.nijimbere@lta-alt.org et en copie à beatricemarwa@yahoo.com au plus tard le 25 mai 2026 à 16h00 (heure du Burundi).

